



Saint-Joseph-de-Sorel

L'Information municipale

Chers(es) Saint-Josephois(es),

DOSSIER DE LA ROUTE INDUSTRIELLE

Introduction

Le dossier de la route industrielle à Saint-Joseph-de-Sorel a fait couler beaucoup d'encre depuis belle lurette, soit plus de quinze ans. Par la présente, je souhaite apporter quelques précisions concernant le complexe dossier du transport lourd dans la région et plus particulièrement à Saint-Joseph-de-Sorel. J'ai procédé à une révision des nombreux documents de notre dossier. Je présente un condensé des éléments, qui me semblent les plus importants, et susceptible de vous éclairer, chers concitoyens.

Historique

C'est le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel qui a eu l'idée d'ériger une route industrielle dans la région en (1996). La Ville a défrayé des coûts, d'environ 55 000 \$, pour diverses études préliminaires à la phase de mise en chantier de ladite route industrielle. Nous avons réalisé la 1ère étude en 1997 démontrant déjà, à l'époque, de l'urgence et de l'importance d'une telle route. Toutes les industries concernées avaient alors été rencontrées afin de recueillir leurs commentaires et opinions sur le projet préliminaire de la route qui passait le long du Richelieu. Malgré certaines contraintes, le projet était alors réalisable et ce, selon les dires mêmes des industriels du secteur Est.

La municipalité déposa alors une demande de subvention dans le cadre du programme d'Infrastructures Canada-Québec-Municipalité pour le projet de la route industrielle qualifiée, à l'époque, du plus beau projet de la Montérégie par le bureau du député provincial. Malgré l'appui du Député, la subvention ne vint jamais, bien que ce projet innovateur de route industrielle correspondait, en tout point, aux critères gouvernementaux de priorisation de son programme. Durant cette période, des subventions importantes furent accordées aux Villes de Sorel et de Tracy pour des travaux « standards » de réfection de rue.

Déposée en 1998, la 2^{ième} étude comportait une analyse exhaustive des coûts de construction de la route industrielle sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Ladite étude comportait également une analyse de tracé sur le territoire de la défunte Ville de Tracy ainsi qu'une estimation budgétaire des coûts de réalisation. Cette 2^{ième} étude avait été commandée parce que des informations privilégiées, émanant du bureau du député provincial, mentionnait qu'un projet conjoint de route industrielle desservant les deux Villes de Saint-Joseph-de-Sorel et de Tracy, avait de très forte probabilité d'être retenu pour l'attribution d'un octroi gouvernemental. Malheureusement, on a encore passé au bout du quai.

En 1999, un projet similaire fut redéposé conjointement par les deux (2) Villes auprès du Ministre pour fin de subvention avec le même résultat.

En août 2000, la firme Dessau-Soprin propose la réalisation d'une étude afin d'établir différents scénarios possibles de tracés pour l'établissement d'une route industrielle régionale concernant Saint-Joseph-de-Sorel, Sorel et Tracy. Le Député Ministre Sylvain Simard suggère alors au maire de Saint-Joseph-de-Sorel, monsieur Olivar Gravel, et aux co-maires de Sorel-Tracy, monsieur Marcel Gauthier et Émile Parent, d'appuyer la firme Dessau-Soprin dans la demande de subvention, auprès du Comité de relance Sorel-Tracy.

Fort d'un octroi de 21 millions du gouvernement provincial afin de relancer l'économie de la région, ledit Comité de relance Sorel-Tracy était chargé d'administrer et d'utiliser ces fonds à bon escient. L'achat du parc industriel Ludger Simard, l'établissement d'un bureau de commissaire industriel et le dragage des ports de Saint-Joseph-de-Sorel et Sorel figurent parmi les projets retenus. Toutefois, aucune subvention ne sera versée pour une étude concernant l'établissement d'une route industrielle régionale.

Au début de l'année 2001, une rencontre a eu lieu avec le nouveau maire, monsieur Marcel Robert, de la nouvelle Ville de Sorel-Tracy (fusion) pour leur faire part de notre dossier de la route industrielle. Pour eux, comme pour nous, le point de rencontre de nos tracés doit être sous le pont Turcotte.

Las des promesses et d'attente en vain des subventions qui ne viennent pas, le Conseil décide, en mai 2011, d'adopter le règlement # 276 décrétant un emprunt de 2M \$, financé à 70 % par les entreprises du secteur Est (utilisateur-payeur) pour la réalisation d'une route industrielle. Lors de la tenue du registre, le 4 juin 2001, aucun citoyen ou entreprise ne viendra signer pour s'y opposer et demander la tenue d'un référendum.

En juillet 2001, le Maire et le Directeur général de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ainsi qu'un représentant de la firme Dessau Soprin rencontrent le Député Ministre Sylvain Simard, alors président du Conseil du Trésor, et lui déposent le règlement, de même que les plans des travaux de la route passant sur les terrains des industries le long de la rivière Richelieu. Nous avons profité de l'occasion pour lui demander une subvention dans le cadre du programme d'infrastructures afin d'éviter des frais aux entreprises.



Volume 26 n° 2
Mars 2012



En septembre 2001, le Conseil envoie une lettre aux entreprises concernées (Les Forges de Sorel, Terminal Maritime Sorel-Tracy Inc., Fagen International Inc. et Alstom Power Canada Inc.) les invitant à une rencontre afin de leur expliquer la procédure de mise en place de la route industrielle.

En octobre 2001, Avant même que nous rencontrions les entreprises, ces dernières se prononcent contre notre règlement et demandent leur annexion à la Ville de Sorel-Tracy. Sans en connaître toutes les conséquences, la Ville de Sorel-Tracy dit qu'elle considérera l'annexion au mérite. La Ville de Sorel-Tracy prend partie pour les usines et annonce la possibilité d'une annexion pour des terrains qui ne sont adjacents que par eau. Du jamais vu au Québec, on se croirait au Labrador. Pourtant c'est Saint-Joseph-de-Sorel qui donne tous les services à ces usines : routes, aqueduc, égout, déneigement, etc... À cette époque nous étions en pleine ère de post fusion municipale à travers le Québec.

Le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel rencontre les entreprises qui demandent une annulation de notre règlement. Nous leur disons que nous n'avons pas l'intention de leur imposer le tracé et que nous sommes prêts à suspendre son application et qu'il pourrait être amendé subséquemment au besoin. Dans un même souffle, les industriels sont prêts à déposer des tracés alternatifs. Nous nous entendons pour que les avocats des deux parties rédigent un texte de l'entente intervenue. Les industriels, de leur côté, suspendent leur démarche d'annexion.

Après plusieurs appels logés auprès des dirigeants des entreprises ainsi que diverses autres représentations, le Conseil municipal réussit à obtenir une autre rencontre le 11 avril 2002 afin que ces derniers soumettent des tracés alternatifs. Les pressions exercées par le bureau du Député Ministre se sont également accentuées. Lors de la présentation faite par le représentant du regroupement des industries, ce dernier nous a fait part que le tracé situé entre les bâtiments de Fagen International Inc. et Les Forges de Sorel Inc. d'une part et la rivière Richelieu d'autre part pour bifurquer vers la rue Mc Carthy est inacceptable. Monsieur Beaudry fait alors état de trois tracés alternatifs proposés par le regroupement des industriels : le premier : qui prône la circulation à double sens sur la rue Mc Carthy, le deuxième provient de la voie ferrée provenant de QIT-Fer et Titane Inc. nécessitant le déplacement du parc L'Ilménite et des tours d'Hydro-Québec, et enfin un tracé longeant la bâtisse de Fagen International Inc. et du secteur résidentiel de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Après discussions autour de la table, il est convenu, unanimement, que des trois (3) tracés proposés, celui longeant la bâtisse de Fagen International Inc. et le secteur résidentiel serait le plus viable; toutefois, le Maire de Saint-Joseph-de-Sorel veut connaître les implications monétaires ainsi que le nombre d'expropriations requises; il précise que ce tracé devra obtenir l'approbation du Conseil municipal de la ville. Nous nous entendons pour demander une estimation à Dessau-Soprin pour une évaluation des coûts des différents tracés. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel décide alors de défrayer les coûts de cette troisième étude pour s'assurer de son intégrité.

En juin 2002, la Ville dépose les tracés de ladite 3^e étude aux entreprises mais nous ne nous entendons pas sur le choix du tracé. Le Conseil a choisi celui longeant le Richelieu et les entreprises celui longeant l'usine Fagen International Inc. et du secteur résidentiel de la Ville. Le tracé s'arrêtant aux limites des Forges le long du Richelieu coûte environ 1M \$ tandis que celui exigeant sept (7) expropriations atteint 2 270 000 \$. Toutefois, le coût des expropriations basé sur l'évaluation municipale ne donne pas, à notre avis, un coût réaliste des

expropriations; un évaluateur chargé par le citoyen d'établir la valeur de sa maison pourra facilement calculer une valeur supérieure à l'évaluation municipale. De plus, le nombre minimal de sept (7) expropriations pourra atteindre facilement une quinzaine (15) compte tenu de l'exiguïté des résidences entre elle. Ainsi, en ajoutant d'autres frais divers reliés à l'expropriation en plus de ce qui précède, les expropriations passeraient facilement entre 1 150 000 \$ à 1 500 000 \$ au lieu des 390 000 \$ projeté. Toutes les expropriations sont aux frais de la Ville et ne pouvaient être subventionnées dans le cadre du programme Infrastructures Canada-Québec-Municipalité. Le reste des coûts des travaux, ne comprenant pas les frais d'ingénierie et les imprévus, sont partagés entre la Ville, les gouvernements Provincial et Fédéral.

Le Député Ministre Sylvain Simard avait réussi à retenir, jusque-là, une subvention de 2 M\$ pour le projet de route industrielle. Nous vous invitons à lire l'extrait du procès-verbal de la session spéciale du Conseil municipal du 10 juin 2002, qui est assez explicite, à notre avis, sur la décision prise.

« Rencontre avec le Député Ministre Sylvain Simard pour discuter des conditions à rencontrer pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du programme d'infrastructure Canada-Québec-Municipalité pour le projet de la route industrielle

« Au cours des discussions, le Député Ministre explique que la subvention demandée est disponible pour un projet qui soit réalisable à court terme et que le délai d'attente qui court depuis le mois de mars est maintenant écoulé compte tenu des nombreuses demandes et besoins formulés au Québec. Le Maire explique la position de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel à l'effet qu'elle se refuse à exproprier les maisons d'habitation mais privilégie plutôt le tracé longeant la rivière Richelieu et contournant les Forges de Sorel Inc. Cependant le Ministre explique que les industries doivent également trouver leur compte et que d'octroyer une subvention, selon lui, serait absurde de sa part puisque ce tracé n'est pas réalisable pour une route industrielle dont les principaux utilisateurs, soient les industries, n'en veulent pas. Toutefois, c'est au Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel qu'appartient de régler le problème de transport lourd et il doit décider comment le faire. Le Député Ministre n'imposera pas une solution. Compte tenu des circonstances, le Député Ministre annonce à la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel que malheureusement la subvention ira à d'autres. »

Épilogue

La 3^e étude, réalisée en 2002, a donc obtenu le même résultat que les précédentes. Certains décideurs avaient été choqués d'apprendre que nous avions renoncé à une subvention de 2 millions. Nous n'avions pas refusé cette dernière. La subvention ne nous a, tout simplement, pas été octroyée puisque les parties, d'une part les industriels de Saint-Joseph-de-Sorel et d'autre part la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ne s'entendaient pas sur un tracé. Le dernier ne convenait pas aux industriels, qui est en principe pour eux. Pourquoi alors n'est-il pas aussi louable que l'on ne soit pas d'accord à exproprier des citoyens de leur bien le plus important même si selon certains dices « les maisons ne sont pas trop dispendieuses » et à imposer aux citoyens « restants » du secteur d'habitation, une route de camions lourds à proximité de leur résidence alors qu'il n'avait avant aucune circulation, ainsi qu'un mur anti-bruit, en plus de ne pas les préserver complètement du bruit, des vibrations et des émanations que les camions lourds dégageraient.

Mot du Maire (Suite)

Rencontres avec les entreprises

Au cours des dernières années, le directeur général de la Ville et le maire ont rencontré à plusieurs reprises les dirigeants des entreprises concernées, soit « Les Forges de Sorel », « Terminal Maritime », et « Fagen International ». Nous avons essayé d'en arriver à une entente commune pour un tracé passant sous le pont Turcotte et ensuite sur leur territoire respectif (Fagen, Terminal et Les Forges) afin de regrouper le transport lourd à cet endroit et ainsi abolir le transport lourd sur les rues Mc Carthy et Saint-Joseph. Nous n'avons pas encore réussi à les convaincre.

Récents développements (formation d'un Comité régional) :

Dernièrement dans le cadre de la revitalisation de notre Ville, programme disponible par l'entremise de la MRC, de nouvelles démarches ont été entreprises. En effet, le Technocentre en écologie industrielle, a formé un Comité régional pour la réalisation de la route industrielle composé des villes de Saint-Joseph-de-Sorel et de Sorel-Tracy, de la MRC, du MAMROT, du MTQ, du MDEIE, des entreprises, RTFT, Les Forges, Fagen, Terminal, du CLD, du Technocentre, etc.). Le mandat du Comité consiste à la réalisation de la route industrielle sur les territoires de Saint-Joseph-de-Sorel et de Sorel-Tracy. Une première rencontre a

eu lieu le 7 décembre 2011 et les sujets suivants ont été abordés, soient, le résultat de la consultation des industriels, les résultats de l'étude de circulation (rues Mc Carthy et Saint-Joseph : on constate une circulation de 52 992 véhicules dont 12 000 véhicules lourds, soit 220 véhicules par jour dont 50 lourds), les caractéristiques de Saint-Joseph, les principes de développement durable et le mandat du Comité.

Conclusion

Il fut conclu lors des commentaires à la fin de la rencontre d'approfondir les coûts, les avantages et les inconvénients des 3 tracés avancés et de trouver des solutions à court et long terme. Il faudra évaluer les forces et les faiblesses économiques, sociales et environnementales pour chacun des scénarios :

Scénario 1 : 2005 (le tracé longe l'usine Fagen, d'où la nécessité de dispendieuses expropriations).

Scénario 2 : 2008 (le tracé longe le Richelieu et passe sur les terrains des Forges, Fagen et Terminal).

Scénario 3 : 2011 (le tracé passe sur la voie ferrée à côté de l'aréna et continue sur le terrain de RTFT).

Olivar Gravel - Maire
(Conseil de Saint-Joseph-de-Sorel)

Les décisions du conseil

SÉANCE ORDINAIRE

12-01-23 Collecteur pluvial : Concernant le dossier du collecteur pluvial des rues Pie IX, Chevrier et une partie de Léon XIII, le Conseil autorise le paiement (no 4) de 95 333,55 \$. (Décompte progressif # 4; C.P. 11-12-19)

12-02-20 Route industrielle : Le Conseil autorise le conseiller juridique Me Conrad Delisle et le directeur général, monsieur Martin Valois, de rencontrer les représentants de la compagnie Terminal Maritime Sorel-Tracy Inc. pour établir le protocole d'entente du projet d'établissement d'une route pour camion lourd afin de desservir les industries du Secteur Est, Terminal Maritime Sorel-Tracy Inc. afin de relocaliser l'accès au site (projet d'entente, transfert de propriété : demande de la compagnie). (C.P. 12-01-23)

Fleurs annuelles : Le Conseil accorde au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise « Les Serres Pierre-Luc Villiard », au montant de 9 979,83 \$, la fourniture de 1 200 caissettes, comportant huit (8) essences de fleurs, trente (30) boîtes à fleurs et 120 jardinières suspendues aux lampadaires de la Ville. (C.P. 12-01-23)

Traverse Saint-Ignace-de-Loyola - Sorel-Tracy : Le Conseil signifie à la Société des traversiers du Québec (STQ) son opposition au déménagement des débarcadères de la traverse Saint-Ignace-de-Loyola - Sorel-Tracy. (C.P. 12-01-23)

Défibrillateur : Le Conseil autorise l'installation de défibrillateurs cardiaque au Centre Récréatif Aussant et à la piscine municipale. (C.P. 12-02-06)

Fleurons du Québec : Le Conseil octroie le contrat de réaménagement horticole du 2e stationnement de l'Hôtel de Ville à l'entrepreneur « Jardins du Petit Coteau ». (C.P. 12-02-06). De plus, il autorise le directeur général à négocier l'entente à intervenir avec la SHQ

afin de pouvoir entreprendre les demandes d'appel d'offres pour le réaménagement horticole du HLM Saint-Joseph-de-Sorel. (C.P. 12-02-06)

PR.Q. : Le Conseil appuie la demande du Technocentre en écologie industrielle pour une rencontre avec le Ministre du MAMROT, monsieur Laurent Lessard, afin de demander une modulation et un assouplissement des règles du PRQ en ce qui a trait au territoire d'application et au pourcentage de participation de la SHQ dans le cadre du soutien des villes dévitalisées. (C.P. 12-02-06)

Démolition de l'église : La Ville adresse une correspondance à la Fabrique de la Paroisse Saint-Joseph, à l'entrepreneur général « Construction Sorel Inc. » ainsi qu'au sous-traitant « Excavation Sorel » pour leur demander l'échéancier des travaux de démolition et de ramassage des débris de l'église. (C.P. 12-02-06)

Appui à la venue RTFT : La Ville informe la compagnie RTFT qu'elle souhaite ardemment qu'elle installe ses quatre fours de réduction sur le territoire de la MRC Pierre-De Saurel.

FÉLICITATIONS

Le Conseil municipal tient à féliciter messieurs Sylvain Bergeron et Gilles Éthier ainsi que madame Lise Baron d'avoir remporté, par tirage au sort, un bon d'achat de 100 \$ dans le cadre du concours « Décors de Noël 2011 ».

COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

12-02-28 (Denis Boisvert, directeur général, Olivier Gravel, maire et Martin Valois, directeur général, Saint-Joseph-de-Sorel; Denis Marion, maire et France St-Pierre, directrice générale, Massueville; Josianne Lacelle, MDEIE, Marie-Ève Perreault, MAMROT, Normand Gariépy et Nicklaus Davey, Technocentre et Jacques Larue, directeur régional). Les représentants font le point sur la reddition de comptes de la MRC de Pierre-De Saurel; Présentation du bilan de l'état des montants dépensés et engagés dans le Fonds pour les territoires en difficultés. De plus, ils font le suivi des dossiers en cours : route industrielle à Saint-Joseph-de-Sorel, et à Sorel-Tracy (projet de mandat à une firme d'ingénieurs); demande de rencontre avec le Ministre du MAMROT concernant les modifications à apporter au programme Rénovation Québec (PRQ) de la SHQ; du Programme Rénofamille solution Desjardins; de l'achat du site de l'ancienne église St-Joseph; des projets à Massueville (bois des sœurs; projet d'habitation; du développement économique; du plan d'action en développement durable) et enfin du fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM) qui s'appelle maintenant; le Programme d'appui au redressement et à la rétention des entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté, volet 3, appui au développement et à la diversification économique d'un territoire. Pour ce dernier point, un sous-comité a été formé.

COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE

4^e RÉUNION

12-01-31 (Olivier Gravel, président, Jacques Renaud, Patrick Boisselle, Michèle Lacombe Gauthier ainsi que Véronique Massé). Les membres font un retour sur le budget 2012 de la MRC dont 25 000 \$ est prévu afin d'approfondir les recommandations, d'établir un plan d'action ou entreprendre des actions concrètes dans le dossier de transport collectif et le montant de 28 715 \$ pour la mise en œuvre de la politique familiale dont de ce montant de 6 000 \$ sera affecté au surplus accumulé pour le report de certains projets prévus en 2011. De plus, madame Claude Daigle, du Groupe de ressources techniques en habitation de la région de Sorel (GRT) nous présente le programme Accès logis Québec et le programme Logement abordable Québec. Elle nous demande d'adopter une résolution afin de demander au Gouvernement du Québec la reconduction du programme Accès Logis sur 5 ans lors du prochain budget du Québec. Enfin, les responsables prennent connaissance du projet « Famille-Transport » portrait de la situation de la MRC, de la semaine Québécoise des Familles (du 14 au 20 mai), de la Fête des voisins 2012 (2 juin), du plan d'action 2011-2013, l'inventaire des parcs et espaces verts, de la chronique mensuelle « La sécurité et nos familles », (action 3.1), de Facebook (il est recommandé à la MRC d'y participer), de Loisirs en fête du 2 au 10 mars, etc.

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

12-01-18 Règlement : Adoption du règlement répartissant les quotes-parts 2012 entre les municipalités de la MRC.

Développement culturel : Confirmation et désignation des signataires de l'entente tripartite de développement culturel (MRC – Ville de Sorel-Tracy et MCCCCF).

Piste cyclable régionale : Suivi concernant le prolongement de la piste cyclable régionale.

CA : Les maires élisent les membres du ca : Gilles Salvas, préfet, Réjean Dauplaise, vice-président, et les trois administrateurs suivants : Olivier Gravel, Denis Marion et Louis Joyal.

Rapport du maire de Saint-Joseph-de-Sorel : Représentant la MRC, il présente son rapport concernant l'Aire Faunique communautaire, le comité de coordination de l'écocollectivité, le comité ZIP du lac Saint-Pierre, et enfin concernant le déménagement du traversier pour lequel il se prononce contre.

12-02-08 Rapport du maire de Saint-Joseph-de-Sorel : Représentant la MRC, il présente son rapport sur les comités suivants : Comité ZIP du lac Saint-Pierre, comité élargi de l'écocollectivité et sur le comité régional de la famille.

RCI : Dépôt des rapports de l'inspecteur régional concernant l'application du RCI relatif à la cohabitation des usages agricoles et non agricoles ainsi que de la préservation des boisés sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel; (Rapport mensuel 2011 et rapport statistique triennal 2009-2010-2011).

Avis de motion : Présentation d'un avis de motion en vue de l'adoption du règlement relatif au traitement des membres du Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel.

Engagement : Autorisation pour l'engagement d'une ressource spécialisée dans les domaines reliés à l'histoire et au patrimoine bâti afin de poursuivre la documentation du patrimoine bâti de la MRC annoncée à l'été 2011 (circuit patrimonial).

Engagements financiers : Confirmation d'engagements financiers de la MRC pour : Service de transport adapté, comité de la Fierté régionale, organismes de bassins versants, Réseau cyclable de la Sauvagine; Technocentre en écologie industrielle et CRE Montérégie-Est;

Aides financières : Confirmation d'aides financières accordées pour : Festival de Musique Classique, Carrefour Jeunesse Emploi, Chantier Pierre-De Saurel de la persévérance scolaire et Gala du Mérite économique.

Piste cyclable régionale : Acceptation de la soumission concernant le refinancement du règlement d'emprunt concernant la piste cyclable régionale.

Comité de diversification : Suivi du comité de diversification : demande d'une rencontre avec le MAMROT à la suite du refus par la SHQ de consentir aux demandes de modulation des critères de délimitation du territoire d'intervention du programme Rénovation Québec (PRQ).

RTFT : Le Conseil appui le projet de RTFT et insiste pour qu'il s'implante sur le territoire de la Ville de Sorel-Tracy.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY, ST-JOSEPH, ST-ROCH

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

12-01-23 (Olivar Gravel, président, Francine Parenteau, Yvon Bibeau, André Potvin ainsi que Luc Airoidi, Vicky Bussière et Raymond Lamoureux).

Les délégués discutent des demandes salariales des employés et autorisent l'achat d'un détecteur de chlore, d'un turbidimètre et d'un système antichute. De plus, ils veulent mettre sur pied un programme d'entretien préventif.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GARE DE SOREL

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

12-01-17 (Martin Damphousse, président, Réjean Dauplaise, Olivar Gravel, Suzanne Dansereau, Alexandre Bélisle, Mario Mc Duff, ainsi que Nancy Roch, secrétaire)

État de la situation : Les représentants font l'état de la situation des dossiers suivants : du terrain de Varennes, du garage et terminus de Sorel, du remplacement du directeur général (Société Gestrans); de la communication avec les citoyens et les journalistes, de la vieille gare située à Sorel, des frais de déplacement, etc.

12-02-21 (Martin Damphousse, président, Nancy Roch, secrétaire, Réjean Dauplaise, Suzanne Dansereau, Alexandre Bélisle, François Gamache, Olivar Gravel et Paul-Émile Tellier)

État de la situation : Les délégués modifient le régime de retraite collectif dans le but d'y autoriser le transfert; nomment madame Micheline Racine à titre de responsable autorisée au système de transmission électronique de financement et d'emprunt du MAMROT; autorisent l'augmentation salariale 2012 (IPC 2,82 %); discutent de l'entretien ménager du nouveau bâtiment et de l'installation des distributrices alimentaires au nouveau terminus ainsi que du déménagement. Enfin, ils acceptent la vente de la gare d'autobus actuelle à la Ville de Sorel-Tracy et planifient le remplacement du directeur.



PRO-MAIRE

Madame Francine Parenteau

siège présentement comme pro-maire.

Madame Parenteau a été élue conseillère pour la première fois en novembre 1995. Elle est membre des comités suivants : Comité des Cadres & Régime de Retraite, Comité consultatif Environnemental, Comité de la Fête des Bénévoles, Comité de la Fête Nationale, Comité de Négociation et Comité de Protection civile municipale.

UNE ÉTIQUETTE ÇA SE CHANGE !

Les lecteurs de ces lignes sont des citoyens qui s'intéressent à la vie municipale. Vous savez tous que notre municipalité a été identifiée comme ville à revitaliser.

Je porte donc votre attention sur les critères qui nous ont étiquetés de la sorte.

- Le faible revenu de plusieurs de nos citoyens.
- Le taux élevé de chômage.
- Une scolarisation inférieure que la moyenne québécoise.
- De plus, notre municipalité est fortement industrialisée ce qui rend notre milieu de vie peu enviable.

Devant un tel portrait votre Conseil se devait de réagir pour améliorer le statut de Saint-Joseph-de-Sorel. Nous avons donc poursuivi et bonifié le programme S.H.Q. cela s'est traduit par des améliorations domiciliaires de l'ordre de près de 3 millions de dollars. Nous avons refait les rues Béatrice, Montcalm, Pie IX, Chevrier et Léon XIII en améliorant l'aspect architectural de même que l'éclairage. Nous avons mis de l'emphase sur le verdissement et le fleurissement de votre milieu, des aménagements paysagés ont été réalisés à la Pointe-aux-Pins, au Chez Nous de Saint-Joseph, dans les stationnements municipaux, des jardinières aux lampadaires et en meublant d'arbustes

et de fleurs les espaces créés le long des nouvelles rues, sans oublier le don de centaines de caissettes de fleurs distribuées à nos citoyens et que dire de nos décorations du temps des fêtes qui illuminent nos rues et provoquent un sentiment de fierté chez nous tous.

Tant qu'au volet scolarisation, nous nous sommes jumelés à la fondation Avenir d'enfant en tant que partenaire principal dans le local aux familles, et à la boîte à livres. Le but est de stimuler les enfants de Saint-Joseph-de-Sorel âgés de 0 à 5 ans pour que leurs premiers pas en milieu scolaire soient couronnés de succès.

Nous avons élaboré une politique familiale qui s'axe sur le bien être de nos familles lors de la prise de nos décisions. Le responsable des questions familiales siège au Conseil d'établissement de l'école Martel, ce qui nous permet d'être à l'avant plan de tout changement des orientations de notre école.

Pour nous l'avenir de Saint-Joseph-de-Sorel est prometteur, nous croyons que notre image est en pleine éclosion, qu'elle a déjà changé et qu'elle changera encore d'avantage grâce à nos projets futurs.

**Jacques Renaud, Conseiller municipal
Quartier no 3**

Autres renseignements

TEMPS LIBRE SOREL-TRACY

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ayant signée une entente avec la Ville de Sorel-Tracy concernant les loisirs, tous les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel reçoivent et ce, par la poste le bulletin publicitaire « Temps Libre » du Service des loisirs, « Sports, culture et vie communautaire » de la Ville de Sorel-Tracy qui propose plusieurs activités aquatiques, sportives, culturelles, etc. dont vous avez accès, et publié par cette dernière.

Pour vous inscrire aux activités offertes par la Ville de Sorel-Tracy, vous devez obligatoirement posséder votre carte accès-loisirs et vous présenter au service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy. La carte accès-loisirs est disponible à l'une ou l'autre des bibliothèques de Sorel-Tracy sur présentation d'une preuve de résidence et d'identité.

Pour information communiquer au : 450 780-5600

REMISE DE FLEURS ET COLLECTE DES RDD

Le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel désire informer la population que la journée de la collecte des RDD, ainsi que la remise des caissettes de fleurs aura lieu samedi, le 19 mai prochain en avant-midi. Cette remise aura lieu dans le stationnement du Centre Récréatif Aussant (côté Léon XIII).

À PRÉVOIR À VOTRE AGENDA

Tournoi de Golf

6^e Édition - 7 septembre 2012

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et le Club Lions Saint-Joseph-de-Sorel présenteront la 6^e édition du Tournoi de Golf vendredi, le 7 septembre 2012 au Club de Golf Sorel-Tracy « Les Dunes ».

Surveillez, le site internet de la Ville www.vsjs.ca vers la fin mai des informations concernant les inscriptions et l'achat de publicité seront disponibles.

Nous vous attendons en grand nombre !

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Toutes les collectes s'effectuent le jeudi, entre 6h30 et 19h00. Il est donc conseillé de toujours placer vos bacs en bordure de la rue la veille de la collecte, mais après 19h00.

La collecte des ordures ménagères s'effectue, à toutes les semaines de la mi-avril à la mi-octobre inclusivement et la période aux deux semaines est de la mi-octobre à la mi-avril de l'année suivante.

Pour toute autre **plainte, question ou commentaire** concernant les collectes de déchets, de matières recyclables ou aux collectes spéciales, contactez la MRC de Pierre-De Saurel au 450 743-2703 ou par courriel à mrc@pierredesaurel.com

COLLECTE DE SANG

La population de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est invitée à participer, le lundi 2 avril prochain, à la collecte de sang du maire de Saint-Joseph-de-Sorel, monsieur Olivar Gravel. Cette clinique de sang est supervisée par Les Filles d'Isabelle.

Cette importante collecte de sang se déroulera au Restaurant Tracy, 1115, route Marie-Victorin à Sorel-Tracy. Les donateurs sont attendus entre 14h00 et 20h00. L'objectif en don de sang a été fixé cette année à 80 donateurs.

Monsieur Gravel invite personnellement les gens à cette collecte : « Le sang constitue une ressource irremplaçable dont le renouvellement dépend exclusivement de la générosité des donateurs. Chaque don de sang peut contribuer à sauver jusqu'à quatre vies. J'encourage les citoyennes et les citoyens à prendre quelques minutes de leur temps pour offrir ce précieux don de vie ».

Olivar Gravel - Maire



« Journée spéciale d'activités sur glace »

Centre Récréatif Aussant

Le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel invite toute la population à une journée d'activités sur glace au Centre Récréatif Aussant (aréna),
dimanche le 25 mars 2012.

HORAIRE DES ACTIVITÉS

- 09h00 à 10h30 :** Patinage libre (tous les âges)
10h40 à 12h15 : Patinage en famille et "hockey 6 à 10 ans" (demi-glace).
Le port du casque protecteur est obligatoire pour tous les jeunes.
- 12h30 à 14h00 :** Hockey pour les "ados et jeunes adultes".
Le port du casque protecteur est obligatoire pour tous les jeunes.
(Responsable : Madame Francine Parenteau)
- 12h00 à 14h30 :** Repas, cadeaux, jeux, course au trésor, etc.
- 14h15 à 16h00 :** Hockey Old Timer
(Responsable: Monsieur Olivar Gravel)

Note : Les équipes de hockey seront formées par le responsable une semaine avant la date prévue des activités.



BIENVENUE À TOUS !

Horaires (Centre Récréatif Aussant)

PATINAGE LIBRE - GRATUIT

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
12 MARS 2012 de 13h30 à 15h30	13 MARS 2012 de 13h30 à 14h45	14 MARS 2012 de 13h30 à 14h45	15 MARS 2012 de 14h00 à 16h00	16 MARS 2012 de 13h30 à 15h00
19 MARS 2012 de 13h30 à 14h45	20 MARS 2012 de 13h30 à 15h30	21 MARS 2012 de 13h30 à 15h30	22 MARS 2012 de 14h00 à 16h00	23 MARS 2012 de 13h30 à 15h00
26 MARS 2012 de 13h30 à 15h30	27 MARS 2012 de 13h30 à 14h45	28 MARS 2012 de 13h30 à 14h45	29 MARS 2012 de 14h00 à 16h00	30 MARS 2012 de 15h15 à 16h45
2 AVRIL 2012 de 13h30 à 14h45	3 AVRIL 2012 de 13h30 à 15h30	4 AVRIL 2012 de 13h30 à 15h30	5 AVRIL 2012 de 14h00 à 16h00	6 AVRIL 2012 de 13h30 à 15h00
9 AVRIL 2012 de 13h30 à 15h30	10 AVRIL 2012 de 13h30 à 15h30	11 AVRIL 2012 de 13h30 à 14h45	12 AVRIL 2012 de 13h30 à 14h45	13 AVRIL 2012 de 15h15 à 16h45
16 AVRIL 2012 de 13h30 à 15h30	17 AVRIL 2012 de 13h30 à 15h30	18 AVRIL 2012 de 13h30 à 15h30	19 AVRIL 2012 de 13h30 à 15h30	20 AVRIL 2012 de 13h30 à 15h30

Cet horaire est sujet à changement sans préavis

TOURNOI HOCKEY

TOURNOI FÉMININ du 5 au 8 avril 2012	TOURNOI ADULTES du 12 au 15 avril 2012	CHAMPIONNAT SCOLAIRE du 25 au 29 avril 2012
---	---	--



INSCRIPTIONS AU SOCCER

Le Club de soccer du Bas-Richelieu tiendra sa période d'inscription 2012 du 26 au 29 mars au chalet du Parc Dorimène Desjardins, (anciennement Parc Soleil) situé au 5350, Rue des Soleils, de 18h30 à 20h30.

Les inscriptions sont ouvert à tout enfant garçon et fille né depuis 2007, et, une nouveauté cette année : des catégories sénior récréatifs féminin et masculin, pour tous les amateurs du ballon rond de 19 à 99 ans!

Des informations précises quant aux modalités d'inscription seront disponibles sur le site du club au www.csbr.ca.

Les entraîneurs, tant dans les catégories locales que compétitives, et les officiers (arbitres) doivent se présenter également pour compléter leur inscription.

COÛT D'INSCRIPTION :

Première enfant :	140\$
Deuxième enfant :	70\$
Troisième et plus :	Gratuit!

Vous devez **obligatoirement** avoir en votre possession la carte des loisirs (vérifier la date d'expiration : toute carte expirée sera refusée). Pour les non-détenteurs, les frais d'inscription sont d'environ 300\$.

Paielement par chèque ou argent comptant

Les chèques sont faits à l'ordre de C.S.B.R. (Club de soccer Bas-Richelieu)

Un montant supplémentaire de 20\$ sera ajouté au tarif de base pour toutes les inscriptions faites après le 2 avril.

Des frais de 10\$ seront imposés pour les chèques sans provision.

Aucun remboursement après le 31 mai 2012.

Les frais de passeport de 40\$ sont non-remboursable.

Attention: Si vous êtes à la recherche d'un emploi pour cet été, nous avons besoin de bons candidats pour servir comme arbitre pour toutes les catégories.

Aussi, toutes les catégories sont à la recherche de personnes dynamiques et sportives pour servir comme entraîneurs.

CLUB DE SOCCER BAS-RICHELIEU

3015, Place des loisirs

Sorel-Tracy Qc J3R 5S5

Tél.: 450 743-2000 www.csbr.ca



VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

OFFRE D'EMPLOI

Piscine municipale et Terrains de Jeux

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est à la recherche, pour l'été 2012, de personnel à la piscine municipale ainsi que pour les Terrains de jeux.

POSTES POUR LA PISCINE MUNICIPALE :	
Chef surveillant-sauveteur, Surveillant-sauveteur, Assistant surveillant-sauveteur, Préposé au vestiaire	
Période d'emploi approximative :	Principales exigences :
<p>Chef surveillant-sauveteur : de mi-mai à début septembre 2012 (salaire estimé : 14,50 \$/hre)</p> <p>Surveillant-sauveteur : de mi-juin à début septembre 2012 (salaire estimé : 12,15 \$/hre)</p> <p>Assistant surveillant-sauveteur : de mi-juin à début septembre 2012 (salaire estimé : 11,50 \$/hre)</p> <p>Préposé au vestiaire : de mi-juin à début septembre 2011 (salaire estimé : 9,95 \$/hre)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tout candidat qui postule pour un des postes suivants devra respecter, selon le Règlement sur la sécurité dans les bains publics, les critères minimaux suivants : • Chef surveillant-sauveteur et surveillant-sauveteur : être âgé de 17 ans ou plus lors de l'embauche et posséder un certificat de sauveteur national « option piscine » ; • Assistant surveillant-sauveteur : être âgé de 15 ans ou plus lors de l'embauche et posséder une médaille de bronze ; • Préposé au vestiaire : être âgé de 15 ans ou plus lors de l'embauche et posséder un certificat d'Ambulance St-Jean ou l'équivalent; • Être étudiant pour l'année en cours (août 2011 à juin 2012);
POSTES POUR LES TERRAINS DE JEUX:	
Chef Moniteur , Moniteur	
Période d'emploi approximative :	Principales exigences :
<p>Chef Moniteur : de mi-mai à fin août 2012 (salaire estimé : 14,50 \$/hre)</p> <p>Moniteur : de mi-juin à mi-août 2012 (salaire estimé : 10,30 \$/hre)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Être âgé de 16 ans et plus au début de l'emploi; • Être étudiant pour l'année en cours (août 2011 à juin 2012); • Posséder le cours d'Ambulance St-Jean ou l'équivalent lors du début de l'emploi.

N.B. Veuillez vous référer au formulaire correspondant à l'emploi désiré afin de connaître tous les critères d'admissibilité et les documents obligatoires à joindre avec votre application.

Les personnes intéressées par ces emplois d'été doivent remplir le formulaire de demande d'emploi disponible sur notre site internet au www.vsjs.ca (demande en ligne ou PDF dynamique) ou au bureau de l'Hôtel de Ville. Une fois complété, le formulaire devra être transmis, **avant le 13 avril 2012**, en présentant une demande en ligne *OU* par télécopieur *OU* par la poste, tout en oubliant pas de joindre **les documents obligatoires exigés**.

Ville de Saint-Joseph-de-Sorel
 700, rue Montcalm , Saint-Joseph-de-Sorel (Québec) J3R 1C9
 Téléphone : (450) 742-3744 Télécopieur : (450) 742-1315
 Site internet : www.vsjs.ca Courriel : ville@vsjs.ca

Nous vous remercions de l'intérêt que vous manifesterez toutefois, seules les personnes retenues seront contactées.

Note : Le masculin est employé dans la présente offre afin d'en alléger le texte.

COURS SAUVETEUR PISCINE

Veillez surveiller la publicité pour les cours de sauveteurs offerts par la Ville de Sorel-Tracy, soit: médaille de bronze, croix de bronze et sauveteur national. Ils sont absolument NÉCESSAIRES pour travailler en piscine publique.

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel remboursera à ses étudiants, sur présentation d'une pièce justificative, 100% du coût du cours une fois ce dernier réussi, et seulement 50% dans le cas où ce dernier serait échoué.

Veillez noter que ce remboursement inclut le coût des livres et documents.

N.B. vérifier si votre carte de sauveteur est expirées.

COURS DE PREMIERS SOINS

Les résidents étudiants de Saint-Joseph-de-Sorel qui suivent des cours de secourisme et RCR seront remboursés à 100 % du coût d'inscription lorsque cette qualification est requise pour l'obtention d'un emploi étudiant (e) au Service des loisirs de la Ville. Les frais d'inscription seront remboursés comme ci-haut mentionné sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que le cours a été réussi.

Communiquez avec :
La Croix-Rouge région de Sorel-Tracy,
Responsable Mme Francine Deschenaux 450 742-7294.

BIENVENUE CHEZ NOUS



J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4^e mardi du mois à 15h30 et 18h30.

SOYEZ AU COURANT DE CE QUI SE PASSE DANS NOTRE VILLE

Pour votre information voici les dates :
 27 mars 2012 • 24 avril 2012 • 22 mai 2012

CLUB DE SCRABBLE

Venez vous joindre au Club de scrabble « Si j'osais » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit: 702 rue Montcalm | Salle numéro: 1
 Jour: Tous les mardis | Arrivée: 18h45



Informations :
Madame Monique Blanchard
 tél. : 450 743-8197

SALLE MUNICIPALE

Trois (3) salles non-fumeurs sont à la disposition de la population pour des réceptions ou réunions de tout genre.

- Salle municipale no 2 :
 Endroit : 303, rue Élizabeth
 Capacité : environ 80 personnes
 Coût : 100,00 \$ (tx incluses)
- Salle communautaire* :
 Endroit : 203, rue Élizabeth
 (2^e étage du local des 3 Âges)
 Capacité : environ 30 personnes
 Coût : 75,00 \$ (tx incluses)

* La ville loue cette salle aux contribuables de Saint-Joseph-de-Sorel aux périodes suivantes :
 entre le 10 décembre et le 1^{er} février
 et entre le 1^{er} juillet et le 15 août.

BINGO RÉCRÉATIF

Tous les mercredis après-midi à 13h30, il y a un bingo récréatif au sous-sol de l'église Marie-Auxiliatrice organisé par le Chez-Nous de Saint-Joseph.

**Les profits seront remis
 au Chez-Nous de Saint-Joseph
 NOUS VOUS ATTENDONS
 EN GRAND NOMBRE!**

Rappel sur notre réglementation

• PERMIS DE RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

Lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre résidence ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, d'un abri temporaire, d'une clôture, etc... N'oubliez pas de vous procurer votre permis de rénovation et/ou de construction, en communiquant à l'Hôtel de Ville pour y faire préparer ledit certificat avant la date prévue des travaux.

• ANTENNES (satellite)

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel possède dans son règlement de zonage les dispositions concernant l'implantation des antennes satellites dans une perspective d'amélioration de la qualité des espaces situées en façade des bâtiments. Avant d'installer une antenne satellite, un tour, etc., vous devez vous procurer ledit règlement afin que l'installation soit conforme au règlement. Vous pouvez vous procurer un extrait du règlement sur notre site internet www.vsjs.ca.

• EXTRAIT DU RÈLEMENT PAIX ET BON ORDRE (entretien des bâtisses et autres)

Il est défendu à toute personne qui possède ou occupe un terrain vacant ou construit, qui y réside ou non, de le tenir dans un état de malpropreté telle qu'il soit une nuisance pour les voisins ou les passants.

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou autre bâtisse doit tenir cette maison ou bâtisse ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libres de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque.

Constitue une nuisance publique le fait de placer, déposer, accumuler ou amonceler de la terre, du sable, du gravier, de la pierre, de la ferraille, des pièces ou carcasses d'automobiles ou autre machinerie, des objets de rebut, des guenilles, du bois de seconde main, des métaux, du caoutchouc, des pneus usagers ou autres objets ou substances de même nature sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Constitue une nuisance publique le fait de laisser croître des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes et de laisser des ferrailles, des déchets, des détritiques, des ordures, des papiers, des bouteilles vides ou des substances malpropres ou nauséabondes sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Nous demandons aux citoyens de garder leur propriété ou terrain propre.

• ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation s'il y a lieu au coût de 10,00 \$.

• EFFLUENTS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS UNITAIRES ET DOMESTIQUES

Il est interdit, en tout temps, de rejeter ou de permettre le rejet dans les réseaux d'égouts unitaires ou domestiques (puisards) des objets suivants : de l'essence, du benzène, du naphte, de l'acétone, des solvants et autres matières explosives ou inflammables, de la cendre, du sable, de la terre, de la paille, du cambouis, du gazon, des résidus métalliques, de la colle, du verre, de la sciure de bois, des copeaux de bois, etc. et autres matières susceptibles d'obstruer l'écoulement des eaux ou de nuire au fonctionnement propre de chacune des parties d'un réseau d'égouts et de l'usine de traitement des eaux usées.

• CHATS ET CHIENS AGENCE CANINE

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a engagé une firme soit, l'Agence Canine, afin de faire respecter le règlement concernant les chiens et les chats et autres animaux. Comme la Ville reçoit plusieurs plaintes concernant les chiens et les chats errants, veuillez garder vos animaux en « laisse » pour ne pas qu'ils incommode vos voisins. Vous pouvez porter plainte en communiquant avec l'escouade canine. De plus, une fois l'an, le responsable de l'Agence passera de porte à porte afin de percevoir le coût de la licence de chien et de vous remettre celle-ci. Si au cours de l'année vous devenez propriétaire d'un chien, veuillez téléphoner aux numéros de téléphone suivants 450 780-5668 ou 819 221-2033 afin de l'enregistrer en bonne et due forme.

IMPORTANT

Pour vous procurer le permis nécessaire, il serait préférable de communiquer avec le bureau de l'Hôtel de Ville au 450 742-3744, afin de faire préparer le formulaire nécessaire à l'émission du permis.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 16 avril - 22 mai et 18 juin
Heure : 19h00 début de la séance ordinaire

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résidant de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

N'OUBLIEZ PAS COMPTE DE TAXES

Deuxième versement : 14 mai 2012
Troisième versement : 14 août 2012

BORNES-FONTAINES DRAINAGE

Au printemps (mai) et à l'automne (octobre), les employés municipaux procèdent au drainage des bornes-fontaines. Ce qui rend l'eau potable de couleur "jaune" ou "brune". Pour remédier à ce problème, veuillez faire couler votre eau pendant quelques minutes ou pour plus d'informations, communiquer avec Monsieur Jacques Bonin, contremaître des Travaux publics, au garage municipal au 450 743-4572.

ABRIS D'AUTO

Les abris d'auto temporaires sont autorisés sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. Prenez note que ces derniers ne peuvent être installés à moins de 3 pieds du trottoir et doivent respecter toutes autres particularités prévues au règlement de zonage de la Ville.

**Pour plus d'informations
communiquez au bureau de la Ville**

STATIONNEMENT CHEMIN PUBLIC

Il est interdit de stationner tout véhicule, entre **1h00 et 7h00 du matin**, du 15 novembre au 1^{er} avril de l'année suivante sur tout chemin public ou place publique

HEURES D'OUVERTURE**BUREAU ADMINISTRATIF À L'HÔTEL DE VILLE**

Lundi au vendredi de : 08h30 à 12h00
 13h30 à 16h30

TRAVAUX PUBLICS

Lundi au vendredi de : 08h00 à 12h00
 13h00 à 17h00

Les bureaux de la municipalité seront fermés :

- Vendredi 6 avril • Lundi 9 avril • Lundi 21 mai

MAIRE ET CONSEILLERS(ÈRES)

- Olivar Gravel450 742.3148
- Serge Baron450 742.5818
- Jean-Guy Cournoyer450 743.8779
- Noëla Desmarais450 742.7521
- Francine Parenteau450 746.0896
- Jacques Renaud450 743.7803
- Paul-Émile Tellier450 746.4746

SERVICES MUNICIPAUX

URGENCE : (POLICE ET INCENDIE) 911

Police SQ : 450 310-4141

INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY :

Prévention 450 780-5600, p.5660

Garage municipal, voirie : 450 743-4572

Secrétariat : 450 742-3744

Secrétariat : (télécopieur) 450 742-1315

Courriel : ville@vsjs.ca • Site web : www.vsjs.ca

Aréna : (loisirs) 450 743-3205

Piscine : 450 742-1172

Local du 3^e âge : 450 743-5431

MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel : 450 743-2703

USINE DE FILTRATION SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy 450 743-7087

Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

Tirage : 1 100 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Ltée

Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Olivar Gravel

Dépôt légal : 2^e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.